



OFFRE D'EMPLOI

Titre : Contrôleuse ou contrôleur de district
(2 postes)

Ministère : Société d'habitation du Nunavut

Collectivité : Cambridge Bay et Kinngait

Référence : 2023-01-NHC-2044-2524

Type d'emploi : Poste à durée
indéterminée

Salaire : 113 764 \$ à 129 128 \$ par année,
37.5 heures/semaine

Prime de vie dans le Nord : 20 891 \$ par
année et 24 192 \$ par année

Syndicat : Poste non syndiqué

Logement : Un logement subventionné
est offert pour ce poste

Date de clôture : vendredi le 3 février 2023 à
23 h 59 heure normale de l'Est

Cette offre d'emploi est ouverte à toutes les candidatures.

La Société d'habitation du Nunavut (SHN) est un organisme du gouvernement du Nunavut qui répond aux besoins en matière de logement de l'une des populations les plus jeunes et à la croissance la plus rapide au Canada. Le mandat de la SHN est de créer, coordonner et administrer des programmes de logement de manière à ce que nous puissions offrir un accès équitable à une gamme d'options de logement abordable aux familles et aux individus au Nunavut. Notre mission est d'offrir à tous les résidents du Nunavut l'opportunité de disposer d'un logis qui supporte un style de vie sain, sécuritaire, indépendant et digne, en travaillant avec nos collectivités dans le but de les aider à assumer le rôle de fournir un hébergement aux Nunavummiut. En tant qu'employeur, la SHN offre des salaires concurrentiels, une aide à la réinstallation, un logement subventionné pour le personnel (le cas échéant), des prestations médicales, dentaires et un régime de retraite, ainsi que de la formation et de l'avancement professionnel.

Relevant du directeur du district, et membre de l'équipe de direction, la personne titulaire du poste joue un rôle à deux volets. Elle procure du soutien financier au bureau de district, en plus de surveiller, d'évaluer et d'aider les organismes locaux d'habitation (OLH) en matière de finances. À titre de contrôleuse ou de contrôleur de district, la personne titulaire du poste est responsable de la gestion des finances, de l'administration et des ressources humaines du bureau de district. La personne titulaire du poste joue également le rôle de fiduciaire pour la gestion des actifs du bureau de district et pour la production des rapports de gestion financière à l'intention du bureau de district et celui de l'administration centrale.

La candidate ou le candidat retenu sera responsable de la négociation et de l'élaboration de budgets qui garantissent les ressources financières nécessaires à la prestation de services. Il ou elle travaillera en collaboration avec l'équipe de haute direction pour s'assurer que les dépenses sont effectuées d'une manière conforme aux politiques de la Société et dans les limites du budget alloué. La personne titulaire du poste s'assurera également que tous les processus comptables sont exécutés conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux exigences de la loi.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste sont habituellement obtenues par l'obtention du titre de CPA accompagné d'au moins cinq (5) années d'expérience connexe en affaires ou en comptabilité et de deux (2) années d'expérience en supervision dans un environnement administratif ou comptable.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut. La

Pour postuler, veuillez courrieler une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae à nhccareers@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de la Politique de priorité d'embauche de l'Accord du Nunavut.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et présenter une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Si vous possédez une attestation d'études postsecondaires d'un autre pays, il vous incombe de faire évaluer celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi votre candidature pourrait être rejetée.



ᑎᓄᓐᓂᓄᓐ ᓄᓐᓂᓄᓐ ᓂᓄᓐᓂᓄᓐ
NUNAVUT HOUSING CORPORATION
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT
NUNAVUNMI IGLULIQIYIIRYUAT

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

maîtrise d'au moins deux langues officielles constitue un atout. Est aussi considérée comme des atouts la connaissance des collectivités, de la culture, du rapport à la terre et du Qaujimajatuqangit inuit de même que de l'Inuktitut, ainsi qu'une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez des années d'études ou d'expérience équivalant à la qualification décrite ci-dessus.

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae à nhccareers@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de la Politique de priorité d'embauche de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et présenter une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Si vous possédez une attestation d'études postsecondaires d'un autre pays, il vous incombe de faire évaluer celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi votre candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Société d'habitation du Nunavut
Bureau de la direction
C.P. 1000, succursale 1400, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
<http://www.nunavuthousing.ca/careers?&lang=fr>

Téléphone : (867) 975-7200
Télécopieur : (867) 979-4194
Courriel : nhccareers@gov.nu.ca